



Le sanglier *Sus scrofa*

Le sanglier est l'ongulé le plus secret du Valais. En sa qualité d'hémérophile d'une grande mobilité, au spectre alimentaire extrêmement varié et doté d'un énorme potentiel de reproduction, cette espèce est en progression dans de nombreuses régions. En raison de son comportement secret, il est très rare d'observer des sangliers, en particulier durant la journée. Bien qu'ils soient par nature actifs durant la journée et au crépuscule, les fréquents dérangements et la pression due à la chasse les poussent à s'activer presque exclusivement la nuit. En journée, les sangliers se reposent souvent dans des fourrés et ne sortent qu'à la tombée de la nuit en quête de nourriture. Le sanglier est omnivore et sa nourriture très variée est principalement constituée de végétaux.



Laie en pelage d'hiver

Caractéristiques du sanglier

Poids	Mâle jusqu'à 150 kg Femelle jusqu'à 90 kg
Période d'accouplement (rut)	Principale de novembre à février, reproduction possible toute l'année
Gestation	16-17 semaines
Mis bas; nombre de jeunes	Mars-juin; 4-8 marcassins
Allaitement	3-4 mois
Régime alimentaire	Omnivore: fruits de la forêt (glands, faines, baies, fruits), graminées, herbes, larves, souris, charognes, etc.
Prédateurs naturels	Loup

Comportement fouisseur

Pour chercher leur nourriture, les sangliers fouissent le sol avec leur groin puissant. Leur crâne massif, leur petit cou et leur corps trapu pourvu de pattes relativement courtes sont parfaitement adaptés à la consommation de nourriture au sol ou dans le sol. En cherchant des protéines animales telles que larves d'insectes, souriceaux, vers de terre et tubercules de différentes plantes, les sangliers fouissent de grandes surfaces. Ceci entraîne de gros dégâts aux prairies, pâturages et surfaces cultivées. Dans la forêt, en revanche, le fouissage permet l'aération du sol et stimule la transformation des éléments nutritifs, la litière étant ainsi mélangée au sol minéral.

Énorme potentiel de reproduction

Les sangliers atteignent très tôt leur maturité sexuelle et, avec 4 à 8 jeunes par portée, leur progéniture est bien plus nombreuse que celle des autres ongulés. La taille de la portée et les chances de survie des petits dépendent néanmoins fortement de l'âge et de l'expérience de la laie, de l'offre alimentaire et des conditions climatiques. Les populations de sangliers sont par conséquent sujettes à de grandes fluctuations.



Gestion du sanglier

2024

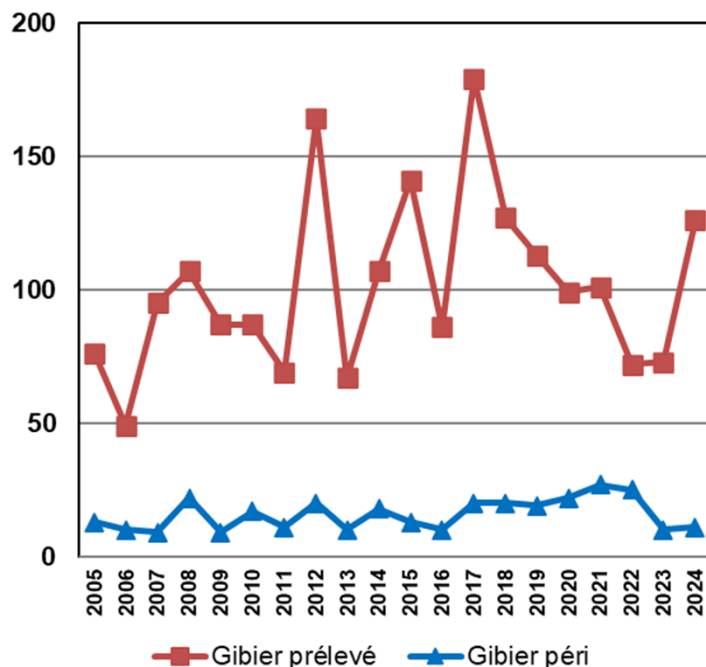
L'estimation de la population est très difficile chez le sanglier. En raison de leur mode de vie secret et nocturne, il est impossible de déterminer le nombre de sangliers. Les statistiques de chasse et le recensement du gibier péri donnent cependant des indications sur les populations et leur tendance d'évolution. En Valais, ce sont le Bas-Valais et le Valais central jusqu'au bois de Finges qui abritent la plupart des sangliers. La présence de sangliers au-delà de cette région n'est que sporadique, à l'exception de la région du Simplon (où ils arrivent d'Italie).

En fonction de l'offre alimentaire et des conditions climatiques durant l'élevage des jeunes, le taux de croissance se situe entre 100 et 150%. Dans des conditions optimales, sur 100 sangliers au printemps, on peut ainsi s'attendre à plus de 200 bêtes à l'automne! Afin de limiter les dégâts causés par cette espèce, la régulation des populations de sangliers est relativement forte. La chasse intensive des jeunes animaux joue ici un rôle essentiel. Des prélèvements ciblés dans des terres cultivées vulnérables peuvent effaroucher, du moins temporairement, ces animaux extrêmement intelligents. En Valais, la chasse au sanglier débute avec la chasse haute, durant laquelle toutes les catégories de sangliers, à l'exception des laies suitées, sont chassables de manière illimitée. Les sangliers peuvent également être chassés durant la chasse basse.

Gestion du sanglier 2024

Effectif du printemps	inconnu
Sex-ratio SR = mâles : femelles	inconnu
Évolution de l'effectif	stable
Accroissement utile	variable
Gibier péri	11
Dommages aux cultures	CHF 40'882
Objectifs	Réduction/limitation en raison des dégâts
Planification des tirs	100
Résultat chasse et tirs complémentaires	126
Résultat de la régulation	bon

Gibier prélevé / Gibier péri



Chasse au sanglier (permis S)

La véritable chasse au sanglier (Permis S) se déroule sur 8 samedis en décembre et janvier. La chasse n'est autorisée que dans des zones déterminées, en groupes de 8 à 15 chasseurs. Un nombre maximal de 75 chasseurs par zone est autorisé. Durant les quatre premiers samedis, la chasse a lieu sur tout le territoire (y compris les districts francs) et dans toutes les catégories. Durant les quatre samedis suivants, la chasse n'est en général plus autorisée dans les districts francs et seuls les marcassins et bêtes de compagnie restent chassables. Les modalités de chasse sont adaptées chaque année par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune en fonction de l'objectif planifié et des résultats déjà atteints.

Photos ©Roland Clerc